



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 1 OCTOBRE 2024 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Armelle PERSON
7	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
9	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
10	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
11	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
12	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
13	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	
14	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Brigitte TOUGNE- PICAZO
15	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
16	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
17	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
18	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
19	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
20	VOGLANS	MERCIER Yves	

17 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE
VIONS	Manuel ARRAGAIN

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 24 SEPTEMBRE 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 10 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 20 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2024

Exécutoire le 08 OCT. 2024

Publiée / Notifiée le :

Visée le : 08 OCT. 2024

FINANCES

Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du FEDER : Transformation digitale des services de Grand Lac

Monsieur le Président rappelle qu'en 2019, Grand Lac s'est doté d'une stratégie des usages numériques basée sur 3 piliers :

- Renforcer les outils administratifs (outils métiers permettant aux services de piloter leurs activités aux quotidiens,
- Développer les outils collaboratifs pour favoriser la transversalité des services et la cohérence des projets,
- Définir la relation numérique à l'utilisateur.

Cette stratégie a permis de poser les bases de la transformation numérique à Grand Lac. En 2023 Grand Lac a complété ce document avec les trois stratégies suivantes :

- Un schéma directeur des systèmes d'information qui a pour objectif principal d'acter la transformation d'un service informatique en véritable Direction des Systèmes d'Information (DSI) visant à améliorer le pilotage des actions, du fonctionnement interne et de la relation à l'utilisateur,
- Une stratégie de cybersécurité, définie dans le cadre du programme de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) France relance, lancé en juin 2023 pour 3 ans,
- Une stratégie de la relation usagers, qui a pour but de travailler sur les pratiques de l'ensemble des services vis-à-vis de la relation à l'utilisateur (mode d'interaction, moyen d'intégration, temps de réponse, la formalisation des demandes et des réponses, l'accueil du public.) pour aller vers la création d'un portail territorial de l'offre de service public.

Dans le cadre de ces démarches, Monsieur le Président propose de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes (FEDER) pour soutenir et accélérer la mise en place de certaines actions de chacun de ces plans :

- S'agissant de la mise en place de la Gestion de la Relation Usager (GRU) :

Ce volet vise à réfléchir aux solutions pour mettre en place un outil de gestion de la relation usager (guichet), permettant de rassembler l'ensemble des demandes usagers de la communauté d'agglomération et de suivre les réponses qui y sont apportées et ce quel que soit le moyen d'échange entre Grand Lac et l'utilisateur porteur de la demande (courriel, téléphone, déplacement physique, courrier...).

Une fois en place à Grand Lac, ce portail pourra être ouvert aux communes du territoire afin qu'il devienne un portail territorial de relation usagers.

- S'agissant de l'accélération de la transformation digitale des services de la communauté d'agglomération :

Afin de bien répondre aux usagers et de travailler de manière optimale, la communauté d'agglomération doit continuer son processus de digitalisation à destination des agents (acquisition d'outils professionnels sécurisés, acquisition d'outil de gestion des plannings des équipes, acquisition de coffre-fort numérique pour les agents, consolidation de l'Intranet...). Les services numériques des agents et des usagers devant avancer en simultanément pour créer une cohérence d'environnement de travail et permettre aux agents de monter en compétences sur les questions de numérique.

- S'agissant de la sécurisation des systèmes d'information de la communauté d'agglomération (hors projet FEDER) :

L'acquisition d'outils numériques doit être protégée par des moyens de cybersécurité et des procédures RGDP solides. Ainsi, la communauté d'agglomération va déployer à partir de janvier 2024, un programme de définition, rédaction d'un plan de sécurité de l'agglomération (PSSI, PCA...) en s'appuyant sur une mission externe de RSSI (responsable de la sécurité des systèmes d'information), et deux programmes de sensibilisation à la cybersécurité et aux procédures RGDP.

Cette subvention viserait à financer une partie des actions projetées sur les trois prochaines années, ainsi qu'une partie des ressources RH déjà existantes dans l'équipe de la Direction des Systèmes d'information et allouées à la réalisation de ces projets.

Il est ainsi proposé de solliciter une subvention de 217 430 € auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du FEDER, pour un montant global du projet estimé à 543 576 € HT (hors volet cybersécurité).

Les crédits sont inscrits au budget principal de Grand Lac des trois prochaines années en fonction des études et des subventions obtenues, au chapitre 011.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du FEDER, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document ou convention liés au dossier FEDER le cas échéant.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 20
- Présents et représentés : 24
- Votants : 24
- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 1^{er} octobre 2024

Le Président,
Renald BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 7: Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du FEDER :
Transformation digitale des services de Grand Lac

Date de transmission de l'acte : 08/10/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 08/10/2024

Numéro de l'acte : d5172 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20241001-d5172-DE

Date de décision : 01/10/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions